

L'association UrbaNef a été informée de l'existence d'une lettre que la Mairie de Neffies aurait envoyée aux Senioriales en janvier 2015. Cette lettre a provoqué le désengagement des Senioriales vis à vis de leur projet pourtant validé à l'unanimité par le conseil municipal.

L'association UrbaNef demande à la Mairie de porter à la connaissance du public le contenu de cette lettre qui justifie pour les Senioriales un changement de décision de la municipalité et l'arrêt du projet décidé par la Mairie en 2010. Des promesses de ventes avaient été signées avec les Senioriales par des propriétaires neffiessois en 2010 et renouvelées en 2013 sans que la municipalité ne s'y oppose. D'ailleurs, à ce jour, aucune décision contraire à ce projet Senioriales n'a été annoncée officiellement par la municipalité.

Depuis maintenant quatre ans que le plan local d'urbanisme (PLU) a été décidée par la municipalité, il n'y a eu aucune réunion publique à ce propos, aucune information claire sur l'avancement de l'étude en cours, plusieurs courriels envoyés à la mairie sont restés sans réponse, des questions précises ont été éludées ou ont laissé place à des réponses évasives, ou même fausses (station d'épuration) ; il a fallu pousser la porte très fort pour entr'ouvrir une difficile concertation pourtant obligatoire (cf : Article L300-2 CU).

Depuis février 2015, un registre est enfin tenu en mairie, mais sans publicité municipale. Nous demandons qu'il y ait une meilleure transparence des décisions municipales.

Les habitants de la commune ne sont pas "largement" associés à l'élaboration du PLU, c'est plutôt le contraire ; il serait temps d'informer la population et d'expliquer aux villageois qu'une frange importante de l'avenir de Neffies est en train de se décider (sans eux ?)

Nous rappelons que la Mairie est tenue de respecter les modalités de la concertation définies et fixées par la délibération qui a prescrit le PLU, délibération que l'on peut lire au dos de la couverture de ce registre.

Il n'y a pas eu de réunion publique pour l'élaboration du document de diagnostic de la commune, il n'y a pas eu de réunion publique pour l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).  
y aura t-il une réunion publique prévue pour l'élaboration du plan de zonage-règlement ?

La concertation avec les villageois qui se sentent concernés par cet événement important pour le devenir du village aurait dû se faire dès le début de l'élaboration du projet municipal en octobre 2010. Comment voulez vous pouvoir tenir compte des avis des habitants si il n'y a pas de concertation, pas de réunion publique, pour établir une étude qui refléterait davantage une certaine réalité neffiessoise plutôt que la volonté de quelques élus?

Nous demandons un débat ouvert, cohérent et argumenté, avec des audiences contradictoires où des solutions en réponse aux éventuels problèmes pourront être apportées en bonne intelligence, dans le cadre d'une démocratie participative et pour une vision globale cohérente et réaliste.

Concrètement, quand et comment avez vous prévu d'informer la population des orientations et des décisions prises ? Les moyens sont nombreux : publications par haut-parleurs ; pupitre pour que le registre soit visible par tous ; réunions publiques avec débats ouverts ; expositions en mairie ou dans d'autres lieux ; diffusion d'informations dans le bulletin municipal ou d'autres supports d'informations (journaux locaux ; site internet municipal) ; création d'une commission extra-municipale, etc.

Pourquoi chercher à installer silence et opacité sur ces changements importants qui vont établir les bases d'un règlement pluridecennal et qui concerne tous les villageois dans leurs activités quotidiennes, leurs déplacements, leur logement, leur travail, leur qualité de vie ?

Document apporté sur le registre du PLU le 23 mars 2015.